



Question sur un retour de détachement temporaire

Par Sandriner

Bonjour j'ai signer un détachement temporaire pour une durée de 2 mois avec un droit de rupture à tout moment en respectant un délai de 2 jours

Je viens de respecter mon délai de prévenance sur ma rupture de détachement temporaire après 7 jours de détachement car ce détachement ne correspondait pas du tout à mes attentes et mon employeur mécontent de mon retour à modifier mes horaires de travail sous prétexte une réorganisation du à mon absence a-t-il le droit sachant que cette réorganisation il la met en place du à mon retour

En vous remerciant d'avance